



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Séance du 27 septembre 2022

Préavis municipal no 2022/06

Demande d'un crédit d'étude de CHF 600'000.- pour la construction d'une halle de gym double et la rénovation de l'ancienne salle polyvalente afin d'y accueillir l'agrandissement de l'UAPE et le programme proposé.

Rapport de la commission des bâtisses

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 2022/06 s'est réunie à deux reprises, le 4 juillet et le 5 septembre, dans les locaux de la commune de Vully-les-Lacs.

La 1^{ère} séance a eu lieu en présence de Monsieur Christian Genilloud, municipal en charge du dossier. Il nous a présenté l'ensemble du projet et sollicité notre expertise.

Lors de la 2^{ème} séance Monsieur Christian Genilloud était accompagné de Monsieur Thomas Urfer, architecte spécialiste en concours d'architecture ainsi que de la commission des finances.

Monsieur Urfer et Monsieur Genilloud nous ont donnés toutes les explications et documents nécessaires à l'établissement du présent rapport, et nous les en remercions.

1. Contexte

La demande de crédit fait suite à celle de CHF 330'000.- octroyée le 12 octobre dernier pour l'extension du collège primaire EPK.

Une étude démographique scolaire réalisée en 2020, révèle que le complexe EPK (inauguré en août 2016) est déjà sous-dimensionné. Il en va de même en ce qui concerne nos infrastructures sportives et celles de l'accueil de jour (UAEP).

Les besoins prioritaires sont quantitativement les suivants :

- Une halle double de gymnastique.
- Une salle polyvalente de 120 à 140 m², utilisable pour la rythmique.
- Un réfectoire pour les 7-8P
- Une structure d'accueil de jour pour 72 enfants (UAEP)

Cependant, en regard de la demande actuelle, les 72 places UAEP initialement prévues apparaissent insuffisantes. De ce fait, il est proposé d'augmenter la capacité d'accueil de 40 à 120 places.

En termes de calendrier, l'objectif serait la mise en service de la halle double pour août 2025 et celle de l'UAPE en avril 2026.

2. Etude de la commission

Les réflexions de la commission se sont portées sur les points suivants :

2.1 Conservation de la salle existante

La salle existante est encore en bon état. Il y a bien quelques infiltrations d'eau constatées, mais il a pu être déterminé que celles-ci ne provenaient pas de la nape phréatique, plus basse que le sous-sol, mais plutôt de la tuyauterie défectueuse. Par conséquent cela ne devrait pas impliquer de grandes interventions. De plus, cette salle n'est pas encore amortie. Pour ces raisons il apparaît plausible de maintenir le bâtiment existant.

Dans ce contexte le bâtiment existant sera transformé, principalement à l'intérieur, pour accueillir l'UAPE de 120 places et le réfectoire pour 80 enfants. La salle de sport, réduite, sera utilisée pour la rythmique et la culture.

2.2 Implantation et programmation

L'occupation actuelle du site ne laisse pas beaucoup d'alternatives. Coupler la nouvelle halle avec l'existante aurait engendré un surcout important dû aux contraintes techniques. Cette option aurait de plus rendu la salle existante inutilisable durant les travaux.

L'implantation proposée, entre la Broye et la salle existante, proche de la route d'Avenches présente l'avantage de laisser libre un grand espace entre l'EPK et le futur complexe sportif.

L'aspect tri-dimensionnel consistant à enterrer la halle double de 3 mètres, optimise le projet. Ainsi, les vestiaires et les locaux techniques trouvent leurs places en sous-sol. A cet effet on nous garantit que le fond brut du sous-sol échappe au niveau de plus haut de la nappe phréatique.

2.3 Possibilité d'évolution. Construction d'une halle de sport triple

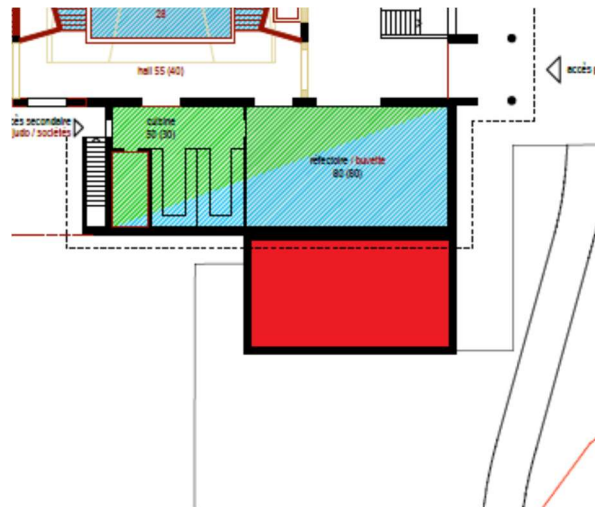
Bien qu'elle ne soit pas nécessaire actuellement, par soucis d'anticipation, la commission s'est inquiétée de la faisabilité d'une halle triple afin de pouvoir répondre à des besoins croissants. Le projet présenté atteste de cette capacité.

2.4 Procédure

La municipalité a écarté la perspective d'un concours *ouvert* qui aurait coûté CHF 300'000.- supplémentaires. La commission soutient ce choix de procédure au vu du développement déjà avancé de l'avant-projet résultant de la complexité du site. La poursuite de la procédure par appel d'offres d'architectes laissera encore des libertés de choix de matériaux et d'esthétique en phase d'exécution.

2.5 Commentaires de la commission sur le projet présenté

La commission suggère d'étudier la possibilité de doubler la taille du réfectoire / buvette au rez-de-chaussée, par agrandissement côté route (illustration en rouge ci-dessous). En effet il a souvent été constaté que le foyer actuel était trop petit. De plus cet agrandissement offrirait une terrasse pour les classes d'accueil de jour du premier étage.



La commission suggère encore d'étudier la possibilité et la pertinence d'aménager une arrière-scène afin de faciliter les événements culturels.

2.6 Remarque sur les synergies intercommunales

Nous félicitons la municipalité d'avoir pris en compte l'avis de nos sociétés locales dans les réflexions du projet. Elle pourrait également ouvrir la consultation aux communes limitrophes. En effet, l'ensemble des besoins en infrastructures tant sportives que culturelles pourrait aussi être pensé à l'échelle régionale, pour des questions rationnelles en fonction des différentes spécificités attendues.

3. Conclusion

La commission est favorable à la poursuite du projet présenté et encourage la Municipalité à tenir compte des alternatives suggérées (extension de la buvette et création d'une arrière-scène).

En conclusion elle propose au Conseil d'accepter la demande de crédit de CHF 600'000.- destiné à financer cette étude et d'accorder à la municipalité l'autorisation de faire tout ce qui sera nécessaire pour mener à bien la réalisation de ce projet.

Au nom de la commission :

Jean-Michel Loup (Président)
Yves Amiet
François Maeder
Antoine Savary (membre du COPIL)
Ralf Vermeulen
Raphaël Vincent.
Christian Failloubaz (Secrétaire)

Salavaux, le 5 septembre 2022